

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE BUGEY**
- 23 mars 2012 -

André PHILIPPON, Président de la CLI, remercie les personnes présentes et excuse :

- Monsieur Eric le DOUARON, Préfet de l'Isère
- Monsieur Gilles CANTAL, Sous-Préfet de La Tour du Pin
- Monsieur Frédéric BERNARDO, Sous-Préfet de Belley
- Monsieur Jacques BERTHOU, Sénateur de l'Ain
- Monsieur André MOINGEON, Maire de Lagnieu
- Monsieur Christian MILLAUD, Adjoint au maire de Villemoirieu
- Madame Garance MAURIN, Agence régionale de santé – Délégation de l'Ain
- Monsieur Nicolas GOUSSEF, Président de la Fédération départementale de la pêche

Avant d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour, André PHILIPPON, Président de la CLI, demande aux membres présents de bien vouloir approuver le compte-rendu de la réunion précédente (unanimité).

Le Président profite également de cette prise de parole pour effectuer un rappel au règlement. Il insiste sur la nécessité pour les instances membres de la CLI de respecter scrupuleusement le règlement intérieur. Ce dernier stipule que chaque structure doit envoyer aux réunions de la CLI son représentant titulaire ou, à défaut, son suppléant, et uniquement ceux-ci.

1 – Evolution du projet Iceda

André PHILIPPON rappelle qu'il a souhaité que ce sujet soit désormais inscrit à l'ordre du jour de toutes les réunions de la CLI.

Alain ENSUQUE, EDF/CIDEN, rappelle que le projet a vu l'annulation de son permis de construire. La notification du jugement du 10 janvier fait mention d'une violation du plan local d'urbanisme de Saint-Vulbas. Le chantier avancé à 60% a été immédiatement stoppé et des opérations de mise en sécurité ont été entreprises.

EDF a interjeté appel de cette décision du tribunal administratif et a engagé un recours en suspension de cette décision.

« Nous mettons tout en œuvre pour redémarrer le chantier le plus vite possible. Cette interruption a eu un coût social non négligeable ».

Claude CASSE, Maire de La Balme les Grottes, souhaite savoir si une enquête publique sera lancée pour la modification du PLU.

Philippe GALLI, Préfet de l'Ain, informe les membres de la CLI que le Conseil municipal de Saint-Vulbas a délibéré et que la procédure est en cours. Il poursuit : *« L'enquête publique devrait se dérouler dans la 2^{ème} quinzaine de juin pour une modification du PLU validée à l'automne prochain. »*

Selon Fabrice VENET, Maire de Saint-Maurice-de-Gourdans, *« si les services de l'Etat avaient engagé une procédure d'appel, cela aurait pu faire redémarrer le chantier plus rapidement. »*

Philippe GALLI : *« EDF a choisi de faire appel pour se prémunir de ses droits. »*

Daniel BEGUET, Conseiller général du canton de Lhuis : *« Un nouveau permis de construire devra être déposé. Les 120 agents ne sont donc pas prêts de revenir sur le site. »*

Mathieu MANGION, Autorité de sureté nucléaire : *« En matière de sureté, l'arrêt d'Iceda porte aussi un arrêt sur le démantèlement. L'ASN a mené le 30 janvier dernier une inspection de mise en sécurité des locaux. »*

Philippe OVSEPIAN, syndicat CGT CNPE Bugey, souhaite connaître le statut des salariés qui sont en suspension de contrat de travail.

Thierry LE COURTOIS, EDF/CIDEN, précise qu'il faut distinguer les agents d'EDF qui ont été réaffectés, les autres ayant été réaffectés ou pas par leur propre entreprise.

Roger CAPEL, mairie de Chazey-sur-Ain, ne comprend pas pourquoi la commune de Saint-Vulbas a signé le permis de construire alors que la destination d'Iceda était bien mentionnée.

Marcel JACQUIN, Maire de Saint-Vulbas répond que ce n'est pas le maire qui a signé ce permis de construire mais le Préfet.

Philippe GALLI : *« J'assume l'action de mes prédécesseurs. La solution aurait peut-être consisté à indiquer qu'Iceda était exclusivement consacré au démantèlement du CNPE Bugey. »*

Claude CASSE se demande si l'arrêt d'Iceda ne remet pas en cause le démantèlement des centrales.

Alain ENSUQUE : *« Nous avons effectivement besoin de ce projet pour organiser le démantèlement des centrales. Ce n'est pas la conception d'Iceda qui est remise en cause par le juge. Le projet subit certes un retard. Mais compte tenu des plannings de déconstruction des réacteurs, nous ne sommes pas en situation critique qui nous conduirait à stopper les opérations. »*

Claude CASSE rappelle que Bugey 1 devait être l'un des premiers réacteurs concernés. *« Est-ce toujours prévu ? »*

Philippe GALLI : *« L'Etat veut autoriser l'exploitant à utiliser Iceda. Cette affaire est coûteuse et pesera sur les comptes de l'exploitant. Iceda se fera, la question est maintenant de savoir quand. »*

Mathieu MANGION : *« En France, le démantèlement doit se faire dès que possible. Il est essentiel d'avoir une filière de traitement des déchets. Iceda devait répondre à ce besoin. »*

2 – Extension du périmètre du plan particulier d'intervention

André PHILIPPON informe l'assistance qu'à plusieurs reprises ces dernières semaines, il a été destinataire de courriers lui demandant l'élargissement du plan particulier d'intervention.

Mathieu MANGION décrit les actions de protection mises en places dans le cadre des PPI (phase accidentelle + phase post-accidentelle de gestion des populations)

Claude CASSE se demande si les cercles tracés autour de la centrale sont remis en cause. Il mentionne une expérience réalisée en octobre 2011 avec un lâcher de ballons qui a mesuré des retombées jusqu'en Ardèche.

Philippe OVSEPIAN fait remarquer que la date de péremption des boîtes de comprimés d'iode est dépassée et souhaite savoir si une nouvelle distribution est envisagée.

Philippe GALLI précise que le Président de l'établissement chargé de faire distribuer ces produits (EPRUS – Etablissement de préparation et de réponses aux urgences sanitaires) hésite entre une distribution réalisée par les professionnels de santé ou par les mairies.

Gilles CUGNO a été questionné récemment sur des barrierages dans la zone des 2 kilomètres autour de la centrale.

Philippe GALLI : *« Ce n'est pas tout de définir des périmètres. Encore faut-il pouvoir les mettre en œuvre de manière cohérente. Ces périmètres nécessitent une définition précise. »*

Marc BEZIN, Frapna : *« Le bouclage des zones n'a aucun sens. En cas d'accident, vous n'allez rien contrôler du tout. On est en plein fantasme. A notre sens, ce sont des élucubrations. Il n'y a pas de solution si ce n'est de fermer les centrales. Faire venir davantage de forces de l'ordre, c'est contaminer encore plus de personnes »*

Mathieu MANGION : *« Pour le bouclage de zone en cas de crise, il s'agit d'empêcher les gens d'entrer dans ce périmètre et non de contrôler ceux qui veulent en sortir. »*

3 – Bilan des évaluations complémentaires de sûreté

Intervention de Mathieu MANGION

Philippe OVSEPIAN rappelle que les bons gestes de sûreté passent aussi par les agents d'astreinte. *« J'insiste pour que les dispositifs soient mis en place de manière à rendre ces personnels opérationnels. Par ailleurs, en cas de rupture du pont de Loyettes, il faudrait un pont supplémentaire plus solide qui pourrait supporter les ruptures de barrages. »*

Selon Roger CAPEL, *« il serait plus simple de définir une ligne d'atterrissage d'hélicoptère. »*

Mathieu MANGION : *« La possibilité d'accéder sur un site accidenté est un point important. La proposition d'EDF de mettre en place une force d'action rapide nous a semblé intéressante. »*

Claude CASSE pose la question de la gestion de cette force d'intervention rapide.

Mathieu MANGION : *« L'avis de l'ASN est de demander à chaque exploitant de mettre en place cette force qui devrait être opérationnelle en 2014. »*

Alain LITAUDON, Directeur du CNPE Bugey : *« Cette force serait composée de 300 personnes réparties sur 4 sites en France (Civaux, Paluel, Dampierre et Bugey). Cette force doit être capable de projeter en moins de 24 heures des moyens humains et matériels. »*

Philippe KIEFFER, syndicat CGC CNPE Bugey, se dit surpris des chiffres de l'ASN selon lesquels l'accident de Fukushima représentent 10% des rejets de Tchernobyl.

Mathieu MANGION confirme ces chiffres et indique que l'ensemble du cœur du réacteur n'est pas sorti dans l'environnement.

Claude CASSE : *« Le réacteur de Tchernobyl n'avait pas d'enceinte de confinement. »*

Alain DAUTRIAT, mairie de Saint-Romain-de-Jalionas : *« Vous dites que Fukushima a représenté 10% des rejets de Tchernobyl. Pourquoi avoir alors classé les accidents tous deux au niveau 7 ? »*

Mathieu MANGION répond que plusieurs critères entrent en compte dans le classement des incidents.

Roger CAPEL souhaite savoir si des travailleurs japonais ont souffert d'effets nocifs immédiats.

Mathieu MANGION : *« Au moment de la gestion de la crise, la dose maximale était de 250 millisieverts. A ma connaissance, 6 travailleurs ont dépassé cette dose. A Tchernobyl, il y a eu environ 3000 décès de « liquidateurs ». »*

Johann GUNTHER, Association des écologistes pour le nucléaire, déplore que les russes aient sacrifié des populations.

4 – Résultats 2011 du CNPE Bugey et perspectives 2012

Après présentation des données par les personnels du CNPE Bugey, André PHILIPPON donne la parole aux membres de la CLI.

Claude CASSE revient sur les déchets qui ont été retrouvés à Pérouges. *« Ces déchets sont sortis du site parce que la barrière détectrice ne fonctionnait pas. Par ailleurs, je m'étonne que l'ASN ait classé l'incident de niveau 0. »*

Alain LITAUDON explique le fonctionnement de ce passage sécurisé : *« Si le portique détecte quelque chose, la barrière ne s'ouvre pas et une alarme s'enclenche. Le dispositif de contrôle perd donc sa redondance si la barrière ne fonctionne pas. Nous avons été effectivement négligeant sur l'importance de l'intégrité de cette barrière pour prévenir une erreur humaine. »*

Sur la question relative au classement de l'incident, Mathieu MANGION précise que l'échelle INES évalue les incidents selon leurs conséquences sur le public. Cependant, il souligne que l'ASN a remarqué un défaut d'organisation de l'exploitant.

Claude CASSE s'inquiète du fait que de la radioactivité soit sortie du site et que l'ASN n'ait pas vérifié pendant 2 ans le fonctionnement de cette barrière.

René PAMPOUILLE, Comité de vigilance de la Plaine de l'Ain, renchérit en s'interrogeant sur l'absence de cette barrière.

Alain LITAUDON : *« Le dispositif était bien en service mais défaillant. C'est légitime que le citoyen nous demande des comptes sur cet incident. Notre responsabilité et de vous apporter la garantie que cela ne se reproduira pas. »*

Hugues de BEAUPUY, Directeur de Plaine de l'Ain développement, souhaite savoir comment des gravats peuvent être radioactifs.

Alain LITAUDON : *« Les gravats venaient d'une zone que l'on pensait non radioactive. Or, il s'avère que cette zone avait reçu des effluents radioactifs. Sur un site, il y a des zones à radioactivité artificielle et des zones conventionnelles. Les filières de déchets s'adaptent à la nature de ces zones. »*

5 – Synthèse des inspections 2011 pilotée par l'Autorité de sûreté nucléaire

Mathieu MANGION présente cette synthèse.

Claude CASSE : *« L'inspection interne fait-elle doublon avec les inspections de l'ASN ? »*

Mathieu MANGION : *« Ce sont deux mécanismes complémentaires. Le contrôle d'EDF s'opère en tant qu'exploitant, le contrôle de l'ASN intervenant comme autorité de sûreté. »*

Philippe KIEFFER fait état des tests d'étanchéité de l'enceinte du réacteur n°5 (problème de l'évolution du taux de fuite entre deux visites décennales).

Alain LITAUDON : *« Le critère absolu est le suivant : l'enceinte doit garantir une étanchéité satisfaisante vis à vis de la sûreté. L'enceinte est en bon état. Nous avons présenté à l'ASN un plan d'actions sur les traversées d'enceinte pour essayer de trouver la cause de l'évolution. Nous excluons un problème de vieillissement du génie civil. »*

6 – Questions diverses

Jean-Claude ZWALD, chef de la mission environnement CNPE Bugey, informe la CLI que l'association « Sortir du nucléaire » a adressé à la centrale deux courriers sur le risque d'inondation du site.

Marc BEZIN regrette que le paramètre des déchets emportés par la vague provenant de la rupture d'un barrage n'ait pas été pris en compte. Il poursuit : *« Comment est dimensionné le mur pour résister à ce cas de figure ? »*

Jean-Claude ZWALD lui répond que le mur est réalisé en béton armé.

Patrick CHOLLIER, maire de Hières-sur-Amby, aborde la question du projet d'implantation d'une centrale thermique au gaz à Saint-Vulbas. *« Dans ce projet, il y a un rejet d'eau chaude dans le Rhône. Cela peut-il avoir un impact sur le fonctionnement du CNPE Bugey ? L'enquête publique ne tient pas compte des rejets de la centrale y compris les rejets gazeux. »*

Selon Jean-Claude ZWALD, les volumes d'eau prélevés seront assez faibles. *« Cette centrale aura vraisemblablement des problèmes d'entartrage. »*

Roger CAPEL : *« Lors de la dernière réunion de la CLI, des intervenants nous avaient parlé de la fin des tranches de Bugey pour les remplacer par des EPR. C'est étonnant maintenant de parler de centrale au gaz d'autant que nous n'avons pas de problème de consommation pointe. »*

André PHILIPPON insiste sur la nature de ce projet porté par un industriel qui souhaite s'implanter à Saint-Vulbas dans le cadre d'un appel à projet national.

Philippe OVSEPIAN : *« Laisser construire de manière anarchique et sans concertation de tels sites est aberrant. Brûler du gaz pour produire de l'énergie est une deuxième aberration. »*

Mathieu MANGION précise que l'ASN a donné son avis sur le risque industriel que pourrait engendrer cette centrale au gaz sur le CNPE Bugey.

Claude CASSE rappelle que dans l'enquête publique, le projet est présenté pour anticiper les besoins futurs.

Philippe OVSEPIAN : *« On raisonne trop à l'échelon local alors que la question est beaucoup plus large. Le président des Maldives a dernièrement crié sa crainte de voir son île entièrement noyée en dénonçant*

les conséquences des gaz à effet de serre sur le climat. Nous sommes à côté de cette question quand on propose de construire des centrales à gaz. »

André PHILIPPON rappelle pour information que le Grenelle de l'environnement impose à toutes les collectivités de rédiger un plan climat énergie.

A l'issue de cette intervention, la séance est levée.

Contact :

Commission Locale d'Information auprès du CNPE Bugey
Conseil général de l'Ain
Laurent TISSOT
04.74.22.98.32